



Paris, le 27 février 2009

Madame, Monsieur,

L'Association des Jeunes Magistrats (AJM) souhaite initier une réflexion profonde sur l'indépendance et la responsabilité des magistrats. Dans cette première phase de réflexion, nous sollicitons les avis de magistrats, d'avocats et de personnalités du monde judiciaire et de la société civile afin de cerner les problématiques essentielles à ce vaste sujet. Dans un second temps, nous aimerions organiser un large débat public permettant nous l'espérons, de dégager des idées fortes sur cette question.

Nous vous proposons dans un premier temps de répondre à toute ou partie des questions que vous trouverez page suivante. Loin de vouloir influencer votre réponse ces questions constituent les bases de notre questionnement de magistrat. Vous pouvez envoyer votre contribution à ce débat public par internet à l'adresse contact@jeunesmagistrats.fr ou par voie postale à l'adresse de l'AJM – 12 rue du Moulin de la Pointe – 75013 PARIS. Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer si vous le désirez. Nous pourrions alors garder une trace notamment visuelle de nos échanges. L'ensemble des contributions seront rassemblées, peut être publiées et permettront de dégager les principales orientations du débat à venir.

Nous vous remercions sincèrement pour votre participation à ce débat que nous voulons le plus large possible. Vous trouverez ainsi en annexe une liste non exhaustive des personnalités que nous avons sollicitées. Vous pouvez si vous le souhaitez diffuser ce courrier aux personnes de votre choix.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre haute considération.

Paul HUBER
Président de l'AJM

Vanessa LEPEU
Porte Parole de l'AJM



Indépendance et Responsabilité
Questions non exhaustives nous semblant correspondre à cette
problématique :

Estimez vous que la Justice est indépendante ?

Y a-t-il une différence entre l'indépendance de la Justice et celle des magistrats de l'ordre judiciaire ?

L'indépendance est elle un dogme ?

Pourquoi les magistrats de l'ordre judiciaire sont ils indépendants ?

Les magistrats du siège sont ils indépendants et sinon pourquoi ?

Les magistrats du parquet doivent ils être indépendants et si oui, selon quelles modalités ?

L'indépendance a-t-elle pour corollaire le gouvernement des juges ?

L'indépendance est elle une garantie contre les dérives de l'autorité judiciaire ou contre celles du pouvoir exécutif ?

Par rapport à quoi et/ou à qui parle-t-on d'indépendance ?

Quelle responsabilité comme corollaire à l'indépendance ?

Faut-il limiter l'indépendance des magistrats de l'ordre judiciaire ?

L'indépendance est-elle une garantie pour les citoyens et pourquoi ?

Comment doit se concrétiser cette indépendance au quotidien ?

L'indépendance se mérite-t-elle par la qualité de ses décisions et leurs légitimités ?

Quelles sanctions apporter à un manquement à cette indépendance ?

Certains systèmes étrangers vous paraissent-ils apporter des garanties similaires ?

Le CSM est-il garant de l'indépendance des magistrats ou l'organe de responsabilité des magistrats ?

Peut-on être indépendant si on veut faire carrière ?

La crainte de la sanction constitue-t-elle un frein à l'indépendance ?

L'indépendance est-elle un statut ou une qualité ?

Faut-il la fin de l'indépendance de la Justice ?



Indépendance et Responsabilité

Liste non exhaustive des personnalités contactées

- Monsieur SARKOZY, Président de la République,
- Monsieur DEBRE, Président du Conseil Constitutionnel,
- Monsieur BADINTER, Ancien Président du Conseil Constitutionnel,
- Monsieur CANIVET, Membre du Conseil Constitutionnel,
- Madame VEIL, Ancien membre du Conseil Constitutionnel,
- Madame DATI, Ministre de la Justice,
- Monsieur AZIBERT, Secrétaire Général du Ministère de la Justice,
- Monsieur LAMANDA, Premier Président de la Cour de Cassation,
- Monsieur NADAL, Procureur Général près la Cour de Cassation,
- Monsieur ACCOYER, Président de l'Assemblée Nationale,
- Monsieur LARCHER, Président du Sénat,
- Monsieur WARSSMAN, Président de la Commission des Lois Assemblée Nationale,
- Monsieur HYEST, Président de la Commission des Lois Sénat,
- Monsieur THONY, Directeur de l'ENM,
- Monsieur BERTRAND, Président de l'UMP,
- Madame AUBRY, Secrétaire Générale du Parti Socialiste,
- Monsieur BAYROU, Président du MODEM,
- Madame ROYAL, Présidente du Conseil Régional de POITOU-CHARENTES,
- Monsieur VALINI, Député, Président du Conseil Général de l'ISERE,
- Monsieur HOUILLON, Député,
- Mesdames et Messieurs les membres du CSM,
- Monsieur MAGENDIE, Premier Président de la Cour d'Appel de PARIS,
- Monsieur LEMESLE, Procureur Général près la Cour d'Appel de PARIS,
- Monsieur DEGRANDI, Président du Tribunal de Grande Instance de PARIS,
- Monsieur MARIN, Procureur Général près la Cour d'Appel de PARIS ,
- Monsieur ROUSSEAU, Professeur Université Montpellier 1
- Monsieur DUHAMEL, Professeur des Université IEP PARIS
- Monsieur VERPEAUX, Professeur Université Paris I
- Monsieur MATHIEU, Professeur Université Paris I
- Monsieur THERY, Directeur IEJ Paris 2
- Monsieur GARAPON, Secrétaire Général de l'IHEJ,
- Monsieur EPINEUSE, de l'IHEJ,
- Monsieur JEAN, Vice Procureur,
- Monsieur SALAS, Vice Président,
- Monsieur BURETH, Président de la FNUJA
- Madame BERTHET, Présidente de l'UJA Paris,
- Monsieur BORIE, Président de SAF,
- Mesdames et Messieurs de la Presse Judiciaire